



UvA-DARE (Digital Academic Repository)

Les commerçants des favelas face à la régularisation du service d'électricité: entre tactiques, adaptations et inadaptabilités

Pilo', F.

Publication date

2017

Document Version

Final published version

Published in

Métropoles

License

CC BY-NC-ND

[Link to publication](#)

Citation for published version (APA):

Pilo', F. (2017). Les commerçants des favelas face à la régularisation du service d'électricité: entre tactiques, adaptations et inadaptabilités. *Métropoles*, 21. <http://journals.openedition.org/metropoles/5533>

General rights

It is not permitted to download or to forward/distribute the text or part of it without the consent of the author(s) and/or copyright holder(s), other than for strictly personal, individual use, unless the work is under an open content license (like Creative Commons).

Disclaimer/Complaints regulations

If you believe that digital publication of certain material infringes any of your rights or (privacy) interests, please let the Library know, stating your reasons. In case of a legitimate complaint, the Library will make the material inaccessible and/or remove it from the website. Please Ask the Library: <https://uba.uva.nl/en/contact>, or a letter to: Library of the University of Amsterdam, Secretariat, Singel 425, 1012 WP Amsterdam, The Netherlands. You will be contacted as soon as possible.

Métropoles

21 | 2017

Mise en ordre, mise aux normes et droit à la ville : perspectives croisées depuis les villes du Sud

Les petits commerçants informels des favelas face à la régularisation électrique : entre tactiques, ajustements et inadaptations

Small informal traders in the favelas and regularization of the electricity service: between tactics, adjustments and shortcomings

Francesca Pilo'



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/5533>

ISSN : 1957-7788

Éditeur

ENTPE - École Nationale des Travaux Publics de l'État

Référence électronique

Francesca Pilo', « Les petits commerçants informels des favelas face à la régularisation électrique : entre tactiques, ajustements et inadaptations », *Métropoles* [En ligne], 21 | 2017, mis en ligne le 08 novembre 2017, consulté le 08 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/5533>

Ce document a été généré automatiquement le 8 décembre 2017.



Métropoles est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les petits commerçants informels des favelas face à la régularisation électrique : entre tactiques, ajustements et inadaptations

Small informal traders in the favelas and regularization of the electricity service: between tactics, adjustments and shortcomings

Francesca Pilo'

Introduction

- 1 L'accueil de plusieurs événements sportifs internationaux à Rio de Janeiro (la Coupe du Monde de la FIFA en 2014 et les Jeux olympiques en 2016 figurant parmi les plus connus) a eu des implications directes sur les espaces urbains précaires de la ville. Dans certaines favelas, la logique de compétition internationale adoptée par la Ville s'est traduite par des évictions et des expropriations arbitraires (Comitê Popular da Copa e Olimpíadas do Rio de Janeiro, 2014). Dans d'autres favelas, les pouvoirs publics ont affiché un projet dit « d'intégration » fondé sur des mesures destinées à rétablir la capacité de l'Etat à contrôler ces territoires : la sécurisation de ces quartiers par une présence policière permanente (les Unités de Police Pacificatrice – « UPP », la régularisation des services urbains via la suppression des branchements clandestins, l'accès à des programmes sociaux, la formalisation des activités commerciales et le développement économique. Ces deux registres d'action publique, qui reflètent bien la continuité du « problème des favelas » (Machado da Silva, 2002), ont des conséquences tangibles sur le quotidien des habitants et interrogent l'évolution des espaces populaires cariocas. Leur transformation a suscité des débats sur les processus de contrôle et de mise en ordre sociospatial (Ninnin, 2014b), de marchandisation ou de gentrification des favelas de Rio de Janeiro (Borius, 2010; Ost et Fleury, 2013; Queiroz Ribeiro et Olinger, 2013), ainsi que sur les conflits qui surgissent entre les populations et les acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre

de ces projets (Cunha et Mello, 2011). Cet article s'inscrit dans la continuité de ces travaux qui visent à rendre compte des transformations récentes des favelas dans un contexte d'amplification de la néolibéralisation des politiques urbaines. Il s'intéresse plus spécifiquement aux effets de la régularisation du service d'électricité sur les petites activités commerciales dans ces territoires.

- 2 En effet, depuis 2009, l'entreprise de distribution d'électricité (Light) procède à une régularisation de son service afin de bannir les pratiques d'accès irrégulières au réseau et de rétablir une relation commerciale jusque-là en échec. Si ces projets ne sont pas nouveaux en eux-mêmes, la sécurisation des favelas a transformé sensiblement le cadre d'action de la compagnie. Dans ce contexte, la Light, qui se présente comme une entreprise engagée aux côtés des pouvoirs publics locaux, met en place des projets de régularisation du service, en priorité dans les favelas où sont déployées les UPP. Ces mesures, qui ciblent l'ensemble des populations des favelas (résidents et activités commerciales), touchent très fortement les commerçants car ils sont dépendants du service d'électricité pour assurer la continuité de leurs activités.
- 3 Alors que l'image des favelas, en tant que lieux de désordre urbain, est encore largement associée à celle des branchements électriques clandestins, la régularisation du service est présentée par les pouvoirs publics et la Light comme un processus de rétablissement des normes d'accès au service qui participe, en retour, de la reconfiguration d'un ordre urbain fantasmé fondé sur l'établissement et le respect de normes sociales conformes à une ville dite « formelle ». Cet ordre est d'abord envisagé via une mise aux normes sociotechnique, qui se traduit par l'installation de compteurs et la régularisation des branchements, et repose sur le double principe de respect des règles commerciales et de responsabilisation individuelle des abonnés (Pilo', 2017). Plusieurs registres de « devoir » s'entremêlent ici qui soutiennent la mise en œuvre de politiques d'inspiration néolibérale.
- 4 Or, comme le rappelle à juste titre L. Pattaroni, l'analyse de l'ordre urbain exige de prendre en compte son caractère mouvant et de « considérer les différents processus dynamiques d'ordonnement des personnes et des activités qui prennent place dans une ville » (Pattaroni, 2007 : 284). Il me semble donc essentiel de s'intéresser à ce que les habitants font de cet ordonnancement, comme le proposent par exemple Spire, Bridonneau, et Philifert dans ce même numéro. L'ordre urbain n'est donc ici pas seulement envisagé comme un projet politique dicté par les acteurs institutionnels. Il est appréhendé comme une coproduction où l'expérience urbaine des habitants, dans toute leur diversité, participe également de ces configurations. Mon analyse s'inspire donc d'une sociologie des pratiques quotidiennes (Certeau, 1990) et s'intéresse aux pratiques sociales et aux formes de « résistances discrètes dans la ville » (Erdi, Lelandais et Florin, 2016). Elle vise à montrer que la régularisation du service n'est pas seulement un enjeu économique ou technique, en matière de pratiques de consommation électrique et de branchements, mais qu'elle reconfigure plus largement la manière dont les commerçants cherchent à garantir leur place dans la favela. La visibilité de leurs pratiques quotidiennes permet de questionner les multiples facettes de ce projet politique de « mise en ordre » des favelas par la régularisation électrique.
- 5 Cet article repose sur une enquête menée en 2011, dans le cadre de ma thèse de doctorat, auprès d'une vingtaine de commerçants, dans deux favelas de la zone sud de la ville, Cantagalo et Santa Marta¹. Il présente dans un premier temps les conditions politiques d'inclusion des commerçants dans le projet de régularisation du service d'électricité.

Dans un deuxième temps, il s'intéresse aux transformations quotidiennes des pratiques des commerçants à la suite de la régularisation du service. En conclusion, il revient sur le sens de ces « transformations silencieuses » dans le cadre d'une réflexion plus large sur les mutations sociales et politiques à l'œuvre dans les favelas de Rio de Janeiro.

1. Les relations entre Police, Etat et électricité vues depuis les commerces informels

- 6 Comme le rappelle Camille Goirand (2000), l'action publique dans les favelas est historiquement marquée par une volonté de « mise en ordre » spatiale. Ce processus désigne à la fois les modes de production de l'espace urbain et « l'adoption par [les] habitants des normes sociales dominantes dans la ville 'légale' » (Goirand, 2000 : 100). Les modalités de l'action publique actuelle dans les favelas se situent dans la continuité de ces objectifs historiques, mais elles se caractérisent aussi par une articulation relativement nouvelle entre police et processus de régularisation par l'Etat et par des acteurs privés.

1.1. Contrôle territorial par l'Etat et processus de régularisation

- 7 A partir de 2008, en vue de la préparation de l'accueil de plusieurs événements sportifs internationaux, les favelas ont fait l'objet d'interventions multiples de la part des pouvoirs publics et d'acteurs privés. Ces dernières visent, et cela de manière ambiguë, à promouvoir leur « intégration » dans la ville conformément à un discours politique plus large sur la « fin de la ville divisée ». Les Unités de Police Pacificatrice (UPP), mises en place par le gouvernement de l'Etat de Rio de Janeiro dans le cadre de sa politique de sécurité publique, jouent un rôle central dans ce processus. Selon le gouvernement, elles sont censées rétablir la capacité de l'Etat à contrôler territorialement certaines favelas, rapprocher l'Etat de ces populations par l'installation permanente d'un corps policier s'inspirant du principe d'une police communautaire, et, plus largement, sécuriser la ville. La première UPP a été installée dans la favela de Santa Marta en décembre 2008. Elle a été accueillie positivement à la fois par la presse, les classes moyennes, le monde des entreprises, ainsi que par une partie des habitants des favelas, animés par l'espoir d'accéder enfin à des droits fondamentaux. L'installation des UPP a depuis progressé de manière significative : on en dénombrait 38 en 2016, notamment dans des favelas dont la localisation était jugée particulièrement stratégique pour l'accueil des événements internationaux. Parallèlement, entre 2008 et 2016, la Light a mis en place des projets de régularisation du service dans 15 zones occupées par des UPP, touchant environ 200 000 habitants.
- 8 Neuf ans après, dans un contexte de crise économique et politique, alors que l'Etat de Rio s'est déclaré financièrement en faillite (en 2016, à l'aube des Jeux olympiques), « l'arbitraire, la violence et la corruption de la police n'ont pas disparu, de même que la présence active du narcotrafic » (Amoroso, Brum, et Gonçalves, 2014 : 9). Les promesses d'amélioration des conditions de vie des habitants n'ont pas été tenues et l'insécurité a été simplement reconfigurée par une cohabitation de fait entre les UPP et les narcotrafiquants². Le devenir de cette politique est d'autant plus incertain que l'initiateur de la politique des UPP, le secrétaire à la sécurité de l'Etat de Rio de Janeiro, a démissionné en 2016 et que le gouvernement de l'Etat a drastiquement réduit les investissements dans cette politique. La crise de ce modèle de sécurité publique apparaît

pourtant évidente lorsque l'on considère l'augmentation des incursions policières dans les favelas et l'augmentation exponentielle des homicides commis par la police depuis 2015. Si ces évolutions récentes montrent les limites du projet politique de « pacification »³ des favelas, ce dernier mérite d'être analysé à la lumière des reconfigurations entraînées dans le quotidien des habitants des favelas ces dernières années.

- 9 Le site Internet des UPP indique que « la pacification a un rôle fondamental dans le développement social et économique des communautés, puisqu'elle permet de mettre en place des services publics, des infrastructures, des projets sociaux, sportifs et culturels, et favorise l'arrivée d'investissements privés et d'opportunités »⁴. Toutefois, sa formule « après la pacification, déferlent les services », a été reprise et commentée ironiquement par certains auteurs pour dénoncer le caractère avant tout marchand de la régularisation des services (Teixeira, 2011). L'électricité, la télévision satellite, Internet, le gaz, etc. ont en effet fait l'objet de processus de régularisation multiples par différents opérateurs. Les premiers projets de régularisation du service d'électricité remontent pourtant au milieu des années 1990. Ils étaient alors concomitants de la réforme nationale du secteur de l'électricité qui autorisait l'arrivée d'entreprises privées dans le segment de la distribution. A partir de la fin des années 1990, pour la Light, l'enjeu des pertes commerciales⁵ est devenu prioritaire. La présence de l'Etat dans les favelas par le biais de son appareil policier lui est alors apparu comme une opportunité : il lui permet de continuer à mettre en place ses projets dans un contexte où les risques physiques (et commerciaux) sont potentiellement minimisés. Le contrôle territorial des favelas par les gangs était en effet présenté comme une entrave à la durabilité des mesures de régularisation.
- 10 Il faut préciser que l'engagement de la Light aux côtés de l'Etat de Rio dans cette entreprise de régularisation relève d'une décision et d'un choix délibéré de la part de l'entreprise. La compétence en matière de distribution du service est en effet octroyée par le gouvernement fédéral, via une concession, aux entreprises prestataires (publiques ou privées) et elle est régulée par une agence nationale indépendante, l'Agence brésilienne de régulation de l'énergie électrique (ANEEL). Les entreprises ne sont donc pas administrativement dépendantes des gouvernements locaux (municipalité et Etat de Rio) et les pouvoirs locaux sont relativement absents de la définition des stratégies de régularisation. Cela rend ces projets d'autant plus intéressants à étudier qu'ils permettent d'éclairer la manière dont un projet politique local et des modes d'action locaux sont contraints en grande partie par un cadre juridique national.
- 11 Pour les petits commerçants, cette politique a principalement comporté un processus important de formalisation de leurs activités, ainsi qu'une régularisation de l'accès aux services. Ils ont été encouragés par les pouvoirs publics à « se formaliser » via des programmes spécifiques : enregistrement de leur statut et projets de microcrédit s'articulent dans le cadre d'un régime discursif promouvant l'entrepreneuriat en tant que politique d'inclusion sociale (Velazco et Tommasi, 2013). En particulier, le programme « *Empresa Bacana* » (Entreprise « Cool »⁶, piloté par le Service brésilien d'appui aux micro et petites entreprises (Sebrae), la municipalité de Rio de Janeiro et le Syndicat des Entreprises et des services de comptabilité (Sescon), vise à enregistrer le statut des petits entrepreneurs disposant de revenus inférieurs à 36 000 *reais* par an. Outre une simplification de la procédure bureaucratique pour s'inscrire au CNPJ (Registre National

des Personnes Juridiques) et obtenir une licence, ces activités bénéficient d'un taux d'imposition fiscal avantageux⁷.

- 12 Ces restructurations multiples contribuent à reconfigurer la place en ville de ces petits commerçants dans un contexte où le marché et la fiscalité se recomposent à travers des processus de régularisation. Les conséquences de ces politiques ne sont toutefois ni mécaniques ni univoques.

1.2. Les commerçants à Santa Marta et Cantagalo

- 13 Les favelas retenues pour l'enquête de terrain ont été choisies car elles ont toutes deux été touchées très précocement par un projet de régularisation du service d'électricité, respectivement en 2009 à Santa Marta et en 2010 à Cantagalo. Leur localisation particulièrement stratégique pour la mise en œuvre d'un projet de ville compétitive est sans doute un critère essentiel pour expliquer l'installation d'une UPP très tôt dans ces quartiers et la mise en œuvre d'un projet de régularisation du service d'électricité par la suite. En effet, ces deux favelas se caractérisent par leur forte centralité. Situées à proximité des quartiers les plus aisés de la ville, elles se développent dès les années 1920-30 sur des collines et accueillent respectivement une population de 3 700 habitants à Santa Marta et 4 800 habitants à Cantagalo.

Illustration 1. Santa Marta



Source : F. Pilo' (2010)

Illustration 2. Cantagalo



Source : F. Pilo' (2010)

- 14 Le contraste entre cette situation géographique privilégiée et le profil socioéconomique des populations qui vivent dans ces quartiers nous renvoie à l'image d'un Rio fragmenté, où « riches et pauvres » se côtoient. Alors que près de 80% de la population résidant dans les quartiers où ces deux favelas sont localisées (Botafogo et Lagoa) enregistrent des revenus supérieurs à deux salaires minimaux par mois⁸, ils ne sont que 7,2% à Santa Marta et 5,4% à Cantagalo (IPP-Rio 2013b, 2013a). En effet, la grande majorité de ces populations (72% dans les deux favelas) affiche des revenus moyens situés entre 0,5 et 2 salaires minimaux (IPP-Rio 2013b, 2013a).
- 15 Les revenus mensuels moyens des « micro-entrepreneurs »⁹ dans ces deux favelas semblent suivre la même tendance. Alors qu'à Cantagalo ils s'élèvent à 720 *reais* et à Santa Marta à environ 580 *reais*, dans la région métropolitaine de Rio de Janeiro (RMRJ), ils sont de
- | | |
|-------|--------------|
| 1 080 | <i>reais</i> |
|-------|--------------|
- (IETS, 2012). Situer les commerçants que j'ai interrogés par rapport à ce profil socioéconomique n'est pas une tâche aisée. En effet, mon enquête a ciblé des commerçants ayant une activité visible dans la favela, spécialisés dans la vente de produits et services : des magasins de vente de produits au détail (boissons, tongs, etc.), des cafés, des boulangeries, une laverie, des coiffeurs, etc. Ils avaient principalement un statut informel, mais étaient en large partie en voie de formalisation dans le cadre du programme « *Empresa Bacana* ». Il s'agissait de commerçants installés de longue date qui avaient vécu les transformations avant et après la régularisation du service et qui résidaient dans la favela où ils travaillaient. Leur clientèle était essentiellement locale, à quelques exceptions près. A titre d'exemple, la propriétaire d'une laverie que j'ai interrogée à Cantagalo avait une clientèle résidant essentiellement dans les quartiers voisins, à hauts revenus (Ipanema et Copacabana). De manière générale, il s'agissait de

commerces qui avaient subi de plein fouet les restructurations socioéconomiques internes aux favelas puisqu'ils cumulaient les effets de multiples transformations (augmentation des loyers, régularisation des services, variation des revenus, etc.).

Illustration 3 et 4. Commerçants à Santa Marta et Cantagalo



Source : F. Pilo' (2010)

- 16 Il s'agissait de collecter auprès des commerçants des données relatives à leurs stratégies d'adaptation, mais aussi aux niveaux de revenus, aux montants des factures et aux conflits potentiels issus de la régularisation, afin de saisir ses effets sur leurs pratiques. Les difficultés propres à une telle enquête sont liées à la fois à la nature particulièrement sensible de ces informations et au contexte des favelas, alors en cours de transformation. En effet, si à l'époque, la présence des UPP avait partiellement facilité l'enquête, puisqu'elle avait permis de pénétrer dans la favela sans courir les risques classiques liés à son contrôle armé par les gangs, l'enjeu de la « confiance » envers des acteurs extérieurs, qu'ils soient chercheurs ou agents municipaux, constituait un défi méthodologique en soi. C'est d'autant plus vrai dans un contexte où l'installation des UPP a encouragé la prolifération des recherches. L'enquête auprès des commerçants a donc été réalisée lors de la dernière mission de terrain. D'une durée de quatre mois, elle s'est déroulée sur un temps suffisamment long pour tisser des liens et « rendre visible » ma présence. Cette immersion a permis de mettre en place une stratégie de « porte-à-porte » auprès des commerçants, facilitée parfois quand j'étais présentée et introduite grâce à des contacts établis au préalable sur le terrain. Ainsi, la présence prolongée sur le terrain a été un atout dans ma démarche d'enquête.

1.3. Les activités informelles : les « impensés » de la politique commerciale d'électricité ?

- 17 Il convient de préciser certains éléments du cadre technico-économique du service d'électricité afin de comprendre la situation initiale de ces commerçants, dans leur rapport au service. Dans le cadre du système tarifaire brésilien, les consommateurs sont classés selon cinq catégories d'usagers auxquelles correspondent des tarifs différents : résidentielle, industrielle, commerciale, pouvoirs publics et rurale. Dans ce cadre, la structure et les évolutions tarifaires sont fixées par le régulateur national, l'ANEEL, pour chaque zone de concession. Dans la zone de concession de la Light, le prix payé par les commerçants est assez similaire à celui de la catégorie « résidentielle » : 0,37 *reais* par kWh contre 0,31 *reais* par kWh pour la catégorie « résidentielle » en 2011. En 2011, le « recouvrement pour la disponibilité du service », prix de base payé indépendamment de la consommation, correspondait à 10 *reais* par mois pour le compteur monophasé (30 kWh facturés), 17 *reais* pour celui biphasé (50 kWh facturés) et 42 *reais* pour celui triphasé (100 kWh facturés) (Light, 2011). Ainsi, tous les abonnés ayant installé un compteur triphasé étaient soumis au paiement d'un montant minimal de 100 kWh. Cela explique partiellement, comme nous le verrons plus tard, pourquoi les commerçants ayant installé ce type de compteur ont été les plus affectés par la régularisation du service. Mais au-delà de ce système tarifaire, il est nécessaire d'analyser la manière dont cette catégorie d'usager a été prise en compte par l'entreprise dans le cadre de ses projets de régularisation.
- 18 La régularisation du service a été introduite par des mesures sociotechniques d'amélioration des conditions physiques du réseau et d'installation de compteurs électriques, ainsi que par un programme de maîtrise de la consommation, appelé *Comunidade Eficiente* (« communauté efficace »). Ce dernier consistait à remplacer certains appareils de base (réfrigérateur et douche électrique) ainsi que les ampoules par des modèles énergétiquement plus efficaces (Pilo', 2016). Alors que les mesures sociotechniques touchent l'ensemble des clients, le *Comunidade Eficiente* est conçu

uniquement pour les clients « résidentiels ». En effet, ce programme est mis en place dans le cadre des obligations contractuelles de l'entreprise relatives à la loi nationale sur l'efficacité énergétique (loi 10.295/2001) qui détermine des actions ciblées envers les clients « résidentiels » vivant dans des quartiers où les revenus sont considérés comme faibles. Ces mesures sociotechniques et visant une maîtrise de la consommation sont également accompagnées par une politique commerciale spécialement conçue par l'entreprise pour les favelas où les UPP étaient présentes. Si le système tarifaire est structuré par « classes de consommateurs », l'entreprise a décidé de mettre en place une politique commerciale expérimentale *ad hoc* pour accompagner la régularisation. Deux types de recouvrement progressif des factures ont été mis en place. Ils visent à parvenir progressivement au paiement du montant réellement consommé.

- 19 A Santa Marta, la Light a établi des tranches de paiement plafonnées, indépendantes de la consommation, cela pendant une période déterminée. Le montant de la facture augmente ainsi progressivement mois après mois jusqu'au moment où les abonnés règlent leur consommation effective. A Cantagalo, une réduction tarifaire s'applique sur les factures individuelles. Ainsi, le volume de kWh payé est bien celui effectivement consommé par l'abonné, mais la facture est minorée grâce à une réduction tarifaire sur le prix du kWh (Pilo', 2015). Ces deux types de politique commerciale s'adressent aux abonnés « résidentiels » ayant installé un compteur monophasé, ce qui exclut les utilisateurs d'un autre type de compteur (biphasé ou triphasé), mais aussi les commerçants. Pour ces derniers, aucune politique d'accompagnement n'a été mise en place.
- 20 Les raisons de l'absence d'une politique ciblée pour les petits commerçants sont à rechercher dans l'articulation entre les rationalités de l'entreprise et un manque de prise en compte des commerçants dans les politiques sociales liées à l'accès au service d'électricité au niveau national. En effet, en matière tarifaire, les commerçants ne font pas l'objet d'une politique d'accès subventionnée.
- 21 Les témoignages réunis auprès des responsables de la compagnie d'électricité semblent d'abord indiquer que cette situation est liée à un véritable impensé : « Nous avons commencé avec une politique pour les ménages, car ce sont ceux qui ont le plus de besoins. » (Responsable de l'unité « service aux communautés », Light, 1.09.2011). Ou encore : « L'électricité, ça leur permet de faire fonctionner leurs activités commerciales. Plus ils consomment, plus ils ont des revenus et donc la possibilité de payer leurs factures... » (Directeur du département des relations avec les communautés, Light, 1.12.2011). L'analyse de la politique commerciale de recouvrements progressifs des coûts permet néanmoins d'apporter un autre éclairage sur l'absence de politique dédiée aux petits commerçants. En effet, l'objectif de l'entreprise est de minimiser le risque d'instabilité de la relation commerciale. Elle fait donc en sorte que les abonnés puissent bénéficier d'un recouvrement préférentiel durant une certaine période, afin de concilier consommation et budgets des ménages. Cette mesure est destinée à favoriser l'adoption par les abonnés de modes de consommation adaptés au modèle du « consommateur à faibles revenus ». Cette explication, donnée par un agent de la Light chargé du développement de la relation commerciale avec les favelas témoigne bien de la position de l'entreprise en la matière :

« Le projet prévoit : client résidentiel, avec un compteur monophasé, avec donc une consommation jusqu'à une charge déterminée. Si les appareils dans leur ensemble ont besoin d'une charge plus importante, le disjoncteur saute. Alors, cela nécessite un compteur triphasé. Mais là, c'est la classe moyenne (...) » (Agent, Light, 31.11.2011).

- 22 Alors que les habitants des favelas sont depuis longtemps équipés d'appareils électroménagers, grâce à l'effet conjoint des politiques publiques d'accès au crédit et de l'augmentation généralisée des revenus, l'entreprise se réfère à un modèle de consommation « souhaité » pour penser la stabilisation de la relation commerciale des consommateurs « à faible revenus ». Le niveau « idéal » de consommation se situe entre 160 et 180 kWh. Ce calcul repose notamment sur l'usage d'un panier d'appareils de base et tient compte des mesures d'efficacité énergétique permettant une consommation optimale. Cette réflexion de l'entreprise sur les modes de consommation des clients « résidentiels » montre ainsi l'articulation complexe entre régularisation du service et enjeu de la reconfiguration des pratiques d'usage de l'électricité des abonnés, notamment lorsque la stabilité de la relation commerciale est potentiellement à risque (Pilo', 2016). Ainsi, si l'absence d'une politique spécifique visant à accompagner les petits commerçants est bien conforme à la politique tarifaire nationale, elle reflète également les difficultés pour l'entreprise à prendre en compte une catégorie d'usagers aux caractéristiques complexes. Ces commerçants sont en effet perçus comme des clients ayant des modes de consommation potentiellement supérieurs à un « modèle de consommation à faible revenu », mais leur condition socioéconomique reste largement méconnue.
- 23 Si la politique de recouvrement progressif n'a pas été pensée pour les activités commerciales, dans la pratique, un nombre significatif de commerçants, notamment à Santa Marta, ont pu en bénéficier. Au même titre que les abonnés « résidentiels » ayant un compteur monophasé, certains commerçants ont commencé à payer des factures peu élevées et plafonnées (15 *reais* environ, environ 5 euros en 2011). Cela s'explique d'abord par le statut informel de presque la totalité de ces activités. Quand les commerçants informels n'avaient pas déclaré leur activité commerciale auprès de la Light¹⁰, la consommation était enregistrée au titre de la catégorie « résidentielle ». Cela a produit une disparité importante des conditions de régularisation du service entre les commerçants.
- 24 A Santa Marta, la moitié des commerçants interrogés bénéficiait du recouvrement progressif grâce à l'installation d'un compteur monophasé, alors que les autres commerçants avaient installé un compteur triphasé. Parmi ces derniers, deux utilisaient le compteur de leur logement, tandis que quatre avaient installé deux compteurs distincts, l'un pour leur logement et l'autre, pour leur activité commerciale. Il s'agissait d'activités réclamant une charge électrique importante : boulangers, commerçants au détail (utilisant plusieurs réfrigérateurs pour la vente de boissons fraîches) et un coiffeur (ayant installé la climatisation pour offrir davantage de confort à ses clients). La différence de prix était très importante. Alors que les commerçants ayant installé le compteur monophasé payaient le montant de la tranche établie par le recouvrement progressif (à l'époque 78 *reais*, pour un palier de 180 kWh), pour les autres, les factures pouvaient être fort variables selon le type de commerce et l'utilisation effective des appareils, mais elles étaient nettement supérieures : entre 800 et 1600 *reais* (entre 300 et 600 euros en 2011).
- 25 Contrairement à ce qui a été constaté à Santa Marta, aucun des commerçants interrogés à Cantagalo ne bénéficiait du recouvrement progressif. Cela s'explique par le fait que presque tous les commerçants interrogés (huit sur dix) utilisaient un compteur distinct pour leur activité commerciale et étaient enregistrés auprès de l'opérateur comme des abonnés commerciaux. L'usage du compteur monophasé dominait, alors que seulement deux commerces, des boulangeries, avaient installé un compteur triphasé. Dans ce cadre,

les montants payés par les commerçants variaient d'un commerce à l'autre. Les boulangeries, les seules à avoir installé un compteur triphasé, enregistraient les factures les plus élevées (entre 700 et 2500 *reais* par mois), alors que les factures des autres commerces se situaient entre 150 et 500 *reais*.

- 26 Les taux d'effort des commerçants interrogés à Santa Marta et Cantagalo s'échelonnaient donc entre 7% et 16% selon les informations fournies¹¹. Au niveau international, les ménages ayant un taux d'effort énergétique supérieur à 10% de leur budget sont considérés étant dans une situation de précarité énergétique. Observons à présent les conditions de travail concrètes de ces commerçants après la régularisation du service afin de comprendre comment ces taux d'efforts conditionnent leurs pratiques et leur place dans la favela.

2. Des rationalités entrepreneuriales en transformation

- 27 Licia Valladares rappelle l'intérêt de dépasser les mythes à l'égard des favelas et d'appréhender ces dernières dans leur diversité interne (Valladares, 2005). S'intéresser aux petites activités commerciales, c'est également faire le constat de cette hétérogénéité. Ainsi, si la nouvelle dépense occasionnée par la facture d'électricité est considérée comme une lourde charge par la presque totalité des commerçants interrogés dans les deux *favelas*, les conditions de départ pour faire face à l'augmentation des prix révèlent cette hétérogénéité. Ce constat invite à s'intéresser aux « gagnants » et aux « perdants » de la régularisation du service, mais aussi à ceux qui pour « gagner », dans cette nouvelle situation de contrainte, mettent en place des stratégies et des mesures d'adaptation.
- 28 À un bout de l'échelle, parmi les « gagnants », la situation de J., propriétaire depuis une dizaine d'années d'un salon de coiffure pour hommes et d'un petit établissement de beauté pour femmes à Santa Marta, est exemplaire. Pour ce propriétaire, la régularisation du service a signifié une meilleure qualité de l'approvisionnement, et cela pour un prix qu'il considère comme relativement abordable par rapport à ses revenus. Avant la régularisation du service, les deux activités étaient approvisionnées par un branchement clandestin. Au moment de la régularisation, J. a choisi d'installer un compteur monophasé pour son salon et un compteur triphasé dans son établissement de beauté. Les besoins en matière de charge électrique sont en effet différents. Alors que, dans le salon de coiffure, il a branché cinq appareils (un téléviseur, deux ventilateurs, un lecteur-DVD et un frigo), dans l'autre établissement, il a installé un climatiseur afin de donner plus de confort à sa clientèle féminine. La facture du salon de coiffure s'élevait à environ 80 *reais*, conformément à la tranche du recouvrement progressif, tandis que celle de l'établissement de beauté s'élevait à 300 *reais*. Après déduction des salaires des employés et des factures d'électricité, les marges dégagées restent importantes. J. a ainsi accumulé un capital économique non négligeable qui lui a valu d'être cité dans les médias comme un exemple de la montée de la « classe moyenne » dans les favelas.¹² Parmi les commerçants interrogés, J. reste pourtant une exception. Tous les autres commerçants mettent en place des stratégies d'adaptation avec un double objectif : arriver à payer la facture pour ne pas « être débranché » et diminuer le coût de cette dépense.

2.1. Utiliser le même compteur que celui du logement : une tactique ?

- 29 Lorsque l'activité commerciale est installée à la même adresse que le logement du commerçant, ce dernier choisit très fréquemment d'installer un seul compteur. C'est le cas des commerces de *glaçons* ou de *salgados* (encas salés) et *pasteis* (beignets), préparés chez l'habitant et vendus sur commande, ou encore du repassage de vêtements. Pour ceux qui travaillent à domicile, l'installation d'un double compteur n'est même pas envisagée. Cela correspond avant tout à une rationalité économique simple. Cette opération demanderait souvent d'effectuer une séparation du circuit électrique entre le commerce et l'habitation. Ceci représente un coût supplémentaire, à la charge du commerçant, qui s'ajoute au coût fixe de la disponibilité du service, par ailleurs ainsi doublé. À Santa Marta, ce choix peut aussi résulter d'une tactique précise (Certeau, 1990) afin de tirer un meilleur profit de la politique commerciale préférentielle, en jouant sur les failles du système.
- 30 Par exemple, P. R., propriétaire d'une *birosca*¹³ à Santa Marta, avait installé deux compteurs monophasés au moment du projet de régularisation, l'un, pour son habitation, et l'autre, pour son commerce. Lorsqu'il s'est rendu compte que le montant des deux factures était le même, du fait de la politique commerciale de l'entreprise (montant plafonné), il a décidé de désinstaller l'un des deux compteurs et d'utiliser le même pour l'habitation et le commerce. Cette tactique lui a permis de réduire ses dépenses en électricité de 50%, certes de façon temporaire. Le poids de la facture d'électricité est ainsi passé de 14% à 7%. Ce contournement des critères de la politique commerciale s'inscrit dans un quotidien qui a profondément changé depuis l'installation de l'UPP dans la favela. Depuis lors, les revenus du commerce n'ont fait que diminuer : « Avant, j'allais acheter des produits quatre fois par semaine, maintenant, je n'y vais que quatre fois par mois, et les boissons une fois tous les quinze jours. » (P. R. 15.12.2010). La diminution considérable du chiffre d'affaire de cette *birosca* n'est pas sans lien avec l'éloignement des narcotrafiquants de la *favela*¹⁴ qui avaient l'habitude de s'installer dans un espace à côté du commerce. Cet exemple n'est pas isolé et témoigne des transformations socioéconomiques des activités commerciales dans les favelas post-UPP. Comme l'ont déjà constaté dans d'autres favelas par exemple Velazco et De Tommasi (2013), l'UPP a représenté pour certains une opportunité d'élargissement de la clientèle au-delà des habitants de ces favelas, alors que, pour d'autres, l'affaiblissement des gangs a signifié la perte d'un système qui apportait certains avantages économiques, bien que dans un contexte captif et contraint. La tactique d'utilisation d'un compteur unique semble ainsi être la manifestation d'une marge de manœuvre revendiquée envers un système qui reconfigure la structure des positions de pouvoir et la nature des inégalités socio-économiques dans la favela.

2.2. Les ajustements : entre efficacité énergétique et risque de dégradation du service rendu

- 31 La régularisation du service a également impliqué une transformation des pratiques liées au service d'électricité qui semble indiquer un renforcement de l'autocontrainte. Mes entretiens témoignent en effet d'une transformation importante des pratiques

quotidiennes par un ajustement de la demande, opéré directement par les abonnés qui modifient d'eux-mêmes leurs pratiques de consommation.

- 32 Parmi ces transformations, on relève notamment un changement des rythmes d'utilisation des appareils, leur remplacement par des appareils plus efficaces, voire leur suppression définitive ou temporaire. Au-delà, ces commerçants mettent en place des mesures organisationnelles visant à rationaliser certains coûts. Ces pratiques semblent exprimer une transformation des rationalités entrepreneuriales dont l'objectif est de sauvegarder sa place dans un environnement où les contraintes sont en transformation.
- 33 Par exemple, S., propriétaire d'une laverie à Cantagalo, a pu investir dans de nouveaux appareils moins énergivores et a modifié l'utilisation de ses appareils. Dans sa laverie, elle utilise quatre machines à laver professionnelles et deux sèche-linge, approvisionnés par un compteur monophasé. Ses revenus mensuels sont d'environ 1500 *reais*. Avec cela, elle rémunère une employée, payée approximativement au salaire minimal (400 *reais* à l'époque), dépense 100 *reais* pour les produits de nettoyage et paie 100 *reais* sa facture d'électricité. Il lui reste 900 *reais*. Si la facture d'électricité varie selon le travail demandé, elle ne dépasse jamais 100 *reais* (6,7% des revenus totaux du commerce). Alors que l'électricité est une dépense indispensable à son activité, S. a largement investi dans l'optimisation technique des appareils pour faire en sorte que la facture reste abordable : elle a remplacé toutes les vieilles machines à laver par des appareils plus économes. Outre cet investissement, elle a changé ses habitudes de consommation. Elle a diminué la durée des programmes de lavage (elle ne propose presque que des programmes d'une demi-heure) et ne fait essorer qu'une seule fois. Enfin, elle n'utilise le sèche-linge que si le service est très urgent. Le reste du temps, les vêtements sont séchés à l'air libre sur une terrasse, dans la partie haute de la laverie. Si ce changement de pratiques va dans le sens d'une optimisation des coûts, on peut se demander si la qualité du service rendu après ces transformations en sera affectée.
- 34 D'autres commerces, comme la boulangerie gérée par K. à Santa Marta, ont également dû renouveler leurs appareils et repenser leur façon de consommer après avoir reçu des factures au montant prohibitif qui mettaient en danger leur avenir. Comme nous le verrons plus tard en détail, le montant de la première facture de la boulangerie était tellement important (1600 *reais*, environ 500 euros) qu'elle a été citée par les habitants à plusieurs reprises comme le symbole des conséquences négatives des transformations produites dans la *favela* après l'installation de l'UPP. Les difficultés de paiement ont encouragé le gérant de la boulangerie à mettre en place des mesures techniques, organisationnelles et une réflexion sur l'usage des appareils afin de poursuivre son activité. D'abord, le four électrique, l'appareil le plus énergivore, a été remplacé par un four à gaz, ce qui a été un investissement coûteux, mais considéré comme nécessaire. Au-delà de cette mesure d'efficacité énergétique, les rythmes de cuisson ont été modifiés, bien que cela diminue la qualité du service rendu, comme l'explique l'un des employés de la boulangerie :

« Avant, nous faisons le pain toute la journée, le pain était toujours frais. Maintenant, nous faisons le pain maximum deux fois par jour. Cela pèse sur la qualité bien sûr, mais il fallait prendre une décision : soit on augmentait les prix, mais cela n'était pas faisable, soit on trouvait les moyens de réduire les coûts. Les prix pratiqués dans cette boulangerie sont effectivement moins élevés que dans d'autres boulangeries, mais qui se trouvent en dehors de la *favela*. Nous ne pouvons pas perdre des clients et nous ne voulons pas que cela pèse sur les gens de la

communauté. Nous avons donc commencé par remplacer le four, on verra aux prochaines factures. » (Gérant de la boulangerie, Santa Marta, 15.12.2010)

- 35 Les commerçants semblent désormais contraints d'effectuer des arbitrages qui vont dans le sens d'une transformation des rationalités entrepreneuriales. Ces dernières, qui relèvent d'abord de la capacité d'adaptation individuelle à la régularisation du service d'électricité, posent plus largement question quant aux conséquences de ce processus sur l'équilibre socioéconomique et la durabilité de leurs activités. Encore une fois, si les prix de la boulangerie sont plus faibles que ceux des quartiers environnants, il reste à savoir si, dans le futur, la clientèle privilégiera le prix ou la qualité de son pain.
- 36 M., également employé dans une *birosca* à Cantagalo, explique que, depuis la régularisation du service, le propriétaire du commerce lui a imposé des consignes sur l'utilisation des appareils. Avant la régularisation, il n'y avait pas de compteur et plusieurs pannes ont compromis les ventes (« pas de boissons fraîches, pas de clients » - M., Cantagalo, 19.11.2011). Ce commerçant profite ainsi d'une qualité du service relativement améliorée ou du moins plus stable grâce à l'installation du compteur. Il met également en place des mesures pour faire en sorte que la facture ne soit pas trop lourde :
- « Je ne laisse jamais tous les appareils branchés en même temps. Par exemple, maintenant, je n'ai que deux congélateurs branchés. J'attends que les boissons soient suffisamment fraîches et, après, je les débranche. Ensuite, je branche les autres. C'est comme ça qu'on baisse la consommation. Le propriétaire paie en moyenne 120-130 *reais* par mois pour la facture d'électricité. Je ne connais pas l'ensemble des revenus du commerce : le week-end, c'est 250 *reais* par jour, mais en semaine cela ne dépasse pas les 70 *reais* par jour. Avec cela, il faut payer deux employés (moi, je travaille ici en échange du loyer d'une chambre), les produits, etc. Finalement je ne sais pas si la facture est lourde ou pas... mais je pense que oui, car c'est le propriétaire qui nous a dit de débrancher les congélateurs de temps en temps ! » (M., Cantagalo, 19.11.2011).
- 37 Ce commerce, inscrit par son propriétaire au registre des commerçants dans le cadre de la campagne de formalisation des petits entrepreneurs, est ainsi enregistré en tant que commerçant auprès de la Light et paie le tarif commercial. Comme dans les exemples précédents, la qualité du service rendu dépend de la capacité de ces commerçants à trouver le bon équilibre entre des mesures permettant de faire baisser la consommation et les exigences des clients.
- 38 Comment interpréter les changements qu'on vient de décrire ? Ces ajustements, qui sont l'expression de la marge de manœuvre des individus face à un système contraignant, semblent témoigner d'une transformation qui se fait relativement « en douceur », sans nécessairement remettre en cause la configuration des relations de pouvoir potentiellement remise en jeu par la régularisation du service d'électricité. D'autres commerces, toutefois, subissent de manière plus violente ces transformations, ce qui attire plus directement l'attention sur l'enjeu de production des nouvelles inégalités.

2.3. Les adaptations qui reflètent (et alimentent) les restructurations socioéconomiques des favelas

- 39 Au-delà des pratiques directement liées à l'usage de l'électricité, la régularisation du service conduit certains commerçants à mettre en place une rationalisation des coûts bien plus lourde au niveau humain, notamment en diminuant le nombre d'employés. La boulangerie enquêtée à Santa Marta en est encore un bon exemple, puisque le gérant a

décidé de diminuer ses effectifs de six à quatre employés (parfois trois). Cette mesure, expression d'une précarisation de l'activité commerciale, renforce le constat que les favelas, en tant qu'espaces d'intégration socioéconomique, sont en voie de restructuration dans une direction incertaine. Comme écrit précédemment, ces transformations se couplent avec un marché immobilier sous forte pression. Dans un contexte où le mouvement général du marché locatif a connu une augmentation considérable après l'installation de l'UPP, la précarisation de la boulangerie aurait pu être encore plus importante. Le gérant de la boulangerie a en effet réussi à négocier un loyer stable auprès de son bailleur.

40 D'autres commerces ont en revanche subi l'effet cumulatif de l'augmentation du montant des loyers conjugué au coût de la régularisation du service d'électricité. C'est le cas de W., propriétaire d'une *birosca* à Cantagalo, qui a combiné plusieurs mesures pour faire face à la facture d'électricité. Au moment de l'enquête, cinq congélateurs horizontaux et un téléviseur de 30 pouces étaient utilisés dans le commerce. Le montant de la facture s'élevait à près de 150, voire 200 *reais*. Outre la réduction du personnel (deux personnes contre quatre auparavant), il a diminué le nombre d'appareils électriques dans son commerce et enlevé deux congélateurs.

41 Si, dans le cas de la boulangerie à Santa Marta, c'est surtout le montant de la facture d'électricité qui a encouragé le gérant à mettre en place des mesures radicales pour pérenniser le commerce, dans le cas de la *birosca* de W., ce souci se combine depuis l'installation de l'UPP avec une forte diminution des ventes et une augmentation du loyer :

« Cela fait cinq ans que je gère ce commerce. Depuis "l'entrée" de l'UPP, le loyer de mon commerce a augmenté de 150 *reais* (avant, c'était 200 *reais*, maintenant, 350 *reais*). Pareil, chez moi : je payais 280 *reais*, maintenant, c'est 440 *reais*. Cela parce que tout le monde dit qu'avec l'entrée de l'UPP il y a eu une "valorisation". Mais, franchement, je ne comprends pas, qu'est-ce qui a été valorisé ? » (W., Cantagalo, 19.11.2011)

42 Or, comme dans le cas de la *birosca* à Santa Marta présenté auparavant, les rentrées de W. avant l'installation de l'UPP étaient très importantes, les trafiquants constituant des clients privilégiés. Ce commerçant faisait partie de la « bourgeoisie *favelada* »¹⁵, avec un capital économique non négligeable. L'activité de W. a été réajustée sous l'effet de dynamiques de sécurisation et de reconfiguration de plusieurs types de marchés dans la favela (d'électricité, du logement, etc.). Or d'autres commerces n'ont pas une position de départ si avantageuse.

2.4. Les inadaptations : entre risque d'éviction invisible et potentiel de politisation

43 Pour certains commerçants, la régularisation du service représente un risque bien plus large que celui du débranchement. Il s'agit des commerces les plus fragiles, avec peu d'appareils et peu de ressources, qui se trouvent dans l'impossibilité d'adopter des mesures d'économie : tous leurs appareils sont essentiels à la continuité du commerce, et modifier les usages aurait un impact considérable sur le service rendu. C'est le cas de C., propriétaire depuis une quinzaine d'années d'un petit point de vente à emporter de boissons fraîches, sandwiches chauds, etc. Il utilise les appareils suivants : un congélateur, deux réfrigérateurs à deux portes et une friteuse. Approvisionné par un compteur

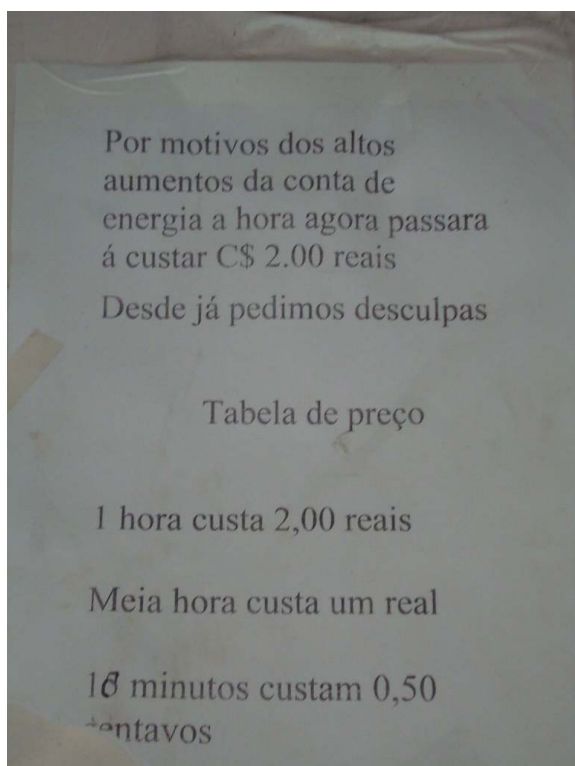
monophasé, ce commerce est assez éloigné de son logement, ce qui ne lui permet pas d'utiliser un seul compteur et de n'avoir qu'une seule facture. Lors de notre enquête, C. payait deux factures dont le montant était fixé par le principe de recouvrement progressif. La part destinée au paiement de la facture d'électricité était importante : environ 15% du chiffre d'affaires, cela pour les deux factures.

« J'ai toujours payé parce que je ne peux pas rester sans électricité. J'ai déjà renoncé plusieurs fois à acheter d'autres choses, il faut faire des économies pour pouvoir payer les factures. (...) Mais si je n'ai pas d'électricité dans mon commerce, je ne travaille pas, si je n'ai pas d'électricité chez moi, je ne peux pas y vivre (*nao moramos*). » (C., Santa Marta, 17.12.2010)

- 44 La précarisation de ces commerçants alimente le débat autour des effets de l'UPP et de ce qu'on appelle au Brésil l'« *expulsão branca* », processus d'éviction opéré principalement par la reconfiguration des logiques de marché dans ces espaces et leur gentrification progressive. Les évictions qui se sont produites dans certaines favelas à la suite de la construction de grands équipements sportifs ont posé avec urgence la question des moyens de s'opposer à ces processus d'exclusion (Ninnin 2014a), mais cette question est tout aussi pertinente face à ces dynamiques plus ambiguës en termes de processus d'inclusion et d'exclusion.
- 45 Une manière de répondre à ces logiques de marché pourrait être d'augmenter les prix des services, de s'adapter au marché et à l'augmentation généralisée des coûts. Pourtant, seul le propriétaire d'un Point Internet à Santa Marta a augmenté le prix de consultation d'Internet (de 1,50 *real* à 2 *reais* par heure). Cette augmentation a été justifiée auprès des clients par l'affichage d'un message à l'entrée du commerce expliquant que cette mesure était liée à l'augmentation du montant de la facture d'électricité.

Illustration 5 et 6. Augmentation du prix du service Internet – Santa Marta





Source : F. Pilo' (2010)

- 46 Cependant, l'augmentation des prix comporte un risque non négligeable de perte de clientèle et ne semble pas envisageable pour la presque totalité des commerçants interrogés. Dans ce contexte, des protestations plus larges remettent ouvertement en question les conséquences des régularisations multiples.
- 47 Le 19 novembre 2009, une manifestation a été lancée par l'ONG ECO installée à Santa Marta. Les commerçants y figuraient en première ligne pour dénoncer les effets de la régularisation de l'électricité. L'un des slogans de la manifestation, porté par le gérant de la boulangerie évoquée précédemment, visait les prix de l'électricité : « 1500 *reais* d'électricité ? Merci, gouvernement, vous êtes en train de nous faire cesser nos activités ! Mais même comme ça, ça fait 10 ans que nous maintenons des prix populaires. Un café et un pain avec du beurre : 1 *real* » (Urbina Castellon, 2010). Cette mobilisation collective a été suivie, en 2014, par une deuxième manifestation contre les montants des factures, considérés comme prohibitifs (Favela 247, 2014). Ces protestations s'articulent aussi avec des mobilisations individuelles ayant recours au pouvoir judiciaire. A titre d'exemple, l'un des commerçants interrogés à Santa Marta a fait appel à un avocat face à l'incapacité de payer ses factures. Sans pouvoir invoquer un droit inconditionnel à l'électricité, droit qui reste soumis à l'obligation de paiement, ce commerçant a choisi le recours légal pour contester la justesse des montants facturés (voir l'encadré suivant).

Encadré 1. Le recours au tribunal de justice

D. L. et son mari habitent à Santa Marta depuis 40 ans. Ils sont propriétaires d'un petit commerce de boissons, de produits d'alimentation de base et de tongs depuis une quinzaine d'années. Avant le processus de régularisation du service, le commerce était approvisionné par un compteur, mais ils payaient le prix symbolique

de 40 *reais*, « parce que le service était horrible, ce n'était pas juste de payer le tarif plein ». Equipés de cinq réfrigérateurs, d'un congélateur et d'une télévision, les commerçants ont décidé d'installer un compteur triphasé au moment de la régularisation du service. Après des premières factures très élevées (autour de 300/400 *reais*), ils ont remplacé ce compteur par un monophasé, dans l'espoir que la facture baisse. Or, au moment de notre enquête, les factures des deux derniers mois s'élevaient à environ 800 *reais* alors que le couple affirmait que sa consommation n'avait pas changé. La crédibilité du montant apparaît d'autant plus douteuse au couple qu'il leur est impossible de vérifier le compteur¹⁶. Le poids de la facture sur leur budget total est très lourd puisque les recettes du commerce sont d'environ de 1200 *reais*. Ils ont tenté plusieurs recours, en vain (auprès du service clients de la Light, de l'agence commerciale, de l'association de résidants, et même auprès d'un avocat, dont l'action a permis de constater des problèmes de mesure du compteur). Le couple affirmait à l'époque que son activité commerciale était menacée de cessation. La question du « prix juste » était donc au centre de leurs revendications : « Je pense que c'est juste de payer, c'est juste que tout le monde suive les règles, et la Light a amélioré la qualité du service, mais on ne peut pas s'imposer comme ça, sans dialoguer avec les habitants sur les capacités de paiement, ici c'est la *comunidade* ! (...) C'est un comportement de lâche parce qu'ils doivent nous donner la possibilité de survivre et de rester dans les règles, surtout parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'autres moyens pour s'en sortir : soit tu paies, soit on reste sans électricité et donc tu fermes ton commerce ».

Source : entretien du 30.11.2010

- 48 Ces protestations collectives et mobilisations individuelles rappellent qu'à travers la régularisation du service d'électricité est aussi en jeu la possibilité de continuer à rester dans la favela, d'où des rapports de pouvoir en perpétuelle transformation.

Conclusion

- 49 Les activités commerciales dans les favelas subissent les effets d'une planification urbaine largement conditionnée par l'accueil de grands événements internationaux. Les aborder en observant les transformations récentes produites sur elles par la régularisation du service d'électricité a permis de mettre en évidence des dynamiques moins visibles, mais qui contribuent à reconfigurer leur place dans les favelas. Chez les commerçants, la régularisation du service concourt à mettre en œuvre un changement sociotechnique qui se traduit par une autocontrainte, allant parfois dans le sens d'une optimisation, parfois dans le sens d'une déstabilisation de l'activité commerciale et/ou de la qualité du service rendu. Alors que, pour certains commerçants, la régularisation du service encourage la mise en œuvre d'une rationalité entrepreneuriale qui se traduit dans les pratiques, pour d'autres, ce processus conduit à une précarisation de leur activité consécutive aux difficultés d'adaptation aux règles de la nouvelle relation commerciale. Ces transformations « silencieuses » s'accompagnent également de formes de résistance donnant lieu à des actions multiformes : de la mobilisation de rue au recours en justice contre l'entreprise. Distinguer ce qui résulte directement de la régularisation du service ou de transformations plus amples liées à la « pacification » n'est pas une tâche aisée puisque les effets s'accumulent. Il semble pourtant que la régularisation du service

d'électricité n'est pas uniquement un révélateur, mais bien un processus qui accentue les inégalités préexistantes entre les commerçants. Ces dernières semblent ainsi émerger de manière plus forte en fonction des différents types de restructurations socio-économiques. Le prix payé pour le service d'électricité est généralement important et les autres effets (augmentation des loyers, diminution de la clientèle pour certains commerçants, etc.) rendent le coût du service encore plus lourd à porter. Cette analyse ne permet que de tirer des conclusions partielles sur des processus qui nécessitent d'être observés dans la durée. Elle invite pourtant à s'interroger sur les transformations à l'œuvre dans les favelas et sur leurs effets à plus long terme.

- 50 D'abord, le rôle de ces petits commerces dans l'économie locale de ces *favelas* est important, car ils permettent à une population à faibles revenus ou qui vient récemment d'accéder à ce que l'on appelle une « petite classe inférieure » de s'approvisionner en biens et services à des prix généralement bien plus abordables qu'en dehors de la *favela*. Leur fragilisation peut avoir des conséquences importantes sur le système économique local et sur l'équilibre financier des ménages. Ensuite, cette fragilisation sélective des commerçants, que j'ai également constatée parmi les abonnés « résidentiels » (Pilo', 2015), semble produire une reconfiguration des inégalités *entre* habitants. Finalement ces tactiques, ces ajustements et ces inadaptations rappellent l'hétérogénéité de ces populations, qui est désormais particulièrement visible du fait de la reconfiguration des logiques de marché. Face à des processus « d'insertion, de mobilité, de mutation, de différenciation et de modernité » Licia Valladares (2000) s'interrogeait sur le sens de continuer à considérer les favelas comme des quartiers d'exclusion sociale et comme des territoires de la pauvreté. Quinze ans après, l'enjeu va au-delà des représentations sociales. Il pose le défi conceptuel suivant : comment penser cette « hétérogénéité sociospatiale » tout en réfléchissant au rôle historique des favelas comme espaces d'intégration de population à faibles revenus ? L'analyse des pratiques quotidiennes semble partiellement répondre à ce défi en faisant émerger des dynamiques multiples qui contribuent à construire un ordre urbain mouvant.

BIBLIOGRAPHIE

- Amoroso, M., Brum, M., et Soares Gonçalves, R. (2014), « Police, participation et accès aux droits dans des favelas de Rio de Janeiro : l'expérience des Unités de police de pacification (UPP) », *L'Ordinaire des Amériques*, 216.
- Borius, O. (2010), « Rio de Janeiro olympique : murs tropicaux, favelas et gentrification ». VI *Congreso CEISAL - Independencias - Dependencias - Interdependencias*, Toulouse, juin.
- Certeau, M. de (1990), *L'invention du quotidien, t. I, Arts de faire*, Folio essais, Paris.
- Comitê Popular da Copa e Olimpíadas do Rio de Janeiro (2014), *Megaeventos e Violações dos Direitos Humanos no Rio de Janeiro*, Rapport du Comitê Popular da Copa e Olimpíadas do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro.

- Cunha, N. V. D., et Mello, M. (2011), « Novos conflitos na cidade: A UPP eo processo de urbanização na favela », *DILEMAS: Revista de Estudos de Conflito e Controle Social*, 4, 3, pp. 371-401.
- Erdi Lelandais, G., et Florin, B. (2016), « Pratiques sociales et spatiales de résistances discrètes dans la ville », *Cultures & Conflits*, 101, pp. 7-17.
- Favela 247 (2014), *Santa Marta protesta contra contas da Light*, Brasil247.com, page consultée le 28.03.2014, <http://www.brasil247.com/pt/247/favela247/134579/Santa-Marta-protesta-contra-contas-da-Light.htm>.
- Goirand, C. (2000), *La politique des favelas*, KARTHALA Editions, Paris.
- IETS (2010), *Primeira Análise da Pesquisa Socioeconômica e do Perfil de Gestão de Risco dans Populações dos morros Santa Marta, Babilônia e Chapéu Mangueira*, Rio de Janeiro.
- IETS (2012), *Pesquisa sobre Microempreendedorismo em Domicílios nas Favelas com Unidades de Polícia Pacificadora*, Rio de Janeiro.
- IPP-Rio (2013a), *Panorama dos Territórios UPP PAVAO-PAVAOZINHO/CANTAGALO - UPP Social*, Rio de Janeiro.
- IPP-Rio (2013b), *Panorama dos Territórios UPP SANTA MARTA - UPP Social*, Rio de Janeiro.
- Light (2011), *Comunidade Eficiente. Manual de trabalho educativo*, Rio de Janeiro.
- Machado da Silva, L. A. (2002), « A Continuidade do “Problema da Favela” », in : Lippi de Oliveira, L. (sous la direction de), *Cidade: História e Desafios*, Fundação Getulio Vargas, Rio de Janeiro, pp. 221-37.
- Machado da Silva, L. A. (2011), « A política na favela », *DILEMAS: Revista de Estudos de Conflito e Controle Social*, 4, 4, pp. 699-716.
- Ninnin, J. (2014a), « Le rêve carioca : entre planification urbaine et déplacements forcés de population », *L'Espace Politique*, 22, 1, 17 p.
- Ninnin, J. (2014b), « Ordre social, ordre spatial : territorialisation des politiques de sécurité publique à Rio de Janeiro », *EchoGéo*, 28, 14 p.
- Ost, S., et Fleury, S. (2013), « O Mercado Sobe o Morro. A Cidadania Desce? Efeitos Socioeconômicos da Pacificação no Santa Marta », *Revista Dados*, 3, 56, pp. 635-71.
- Pattaroni, L. (2007), « La ville plurielle. Quand les squatters ébranlent l'ordre urbain », in : Bassand, M., Kaufman, V. et D. Joye, D. (sous la direction de), *Enjeux de la sociologie urbaine*, PPUR, Lausanne, pp. 283-314.
- Pilo', F. (2015), *La régularisation des favelas par l'électricité. Un service entre Etat, marché et citoyenneté*, Thèse de doctorat, Aménagement de l'espace et urbanisme, Université Paris-Est Marne-la-Vallée.
- Pilo', F. (2016), « Rio de Janeiro: Regularising favelas - energy consumption and the making of consumers into customers », in: Luque-Ayala, A. et Silver, J. (sous la direction de), *Energy, Power and Protest on the Urban Grid: Geographies of the Electric City*, Routledge, London, pp. 67-85.
- Pilo', F. (2017), « A Socio-Technical Perspective To The Right To The City: Regularizing Electricity Access in Rio de Janeiro's Favelas », *International Journal of Urban and Regional Research*, 41, 3, pp. 396 - 413
- Queiroz Ribeiro, L. C., de et Olinger, M. (2013), « The favela in the city-commodity: deconstruction of a social question », *Encontro Anual da Associação Americana de Geógrafos*, Californie, 15 juin.
- Spire, A., Bridonneau, M., et Philifert P. (2017), « Droit à la ville et situations de remplacement dans les contextes autoritaires d'Addis-Abeba (Éthiopie) et de Lomé (Togo) », *Métropoles*, 21.

Teixeira, E. T. (2011), *La pacification des favelas de Rio de Janeiro : une "contre-insurrection préventive" ?*, alterinfo.org, page consultée le 15.05.2012, <http://www.alterinfos.org/spip.php?article4919>

Urbina Castellon, N. (2010), « Identificação de Atores e interesses presentes na Urbanização da favela Santa Marta », *Laboratorio de redes urbanas*, Institut de Recherche et Aménagement Urbain et Régional de Université Fédérale de Rio de Janeiro, IPPUR-UFRJ, Rio de Janeiro, 15 novembre.

Valladares, L. (2000), « Les favelas dans la mondialisation les favelas en tant que marché », *Colloque Mondialisation Économique et Gouvernement des Sociétés L'Amérique latine, un laboratoire ?*, Paris, 7-8 juin.

Valladares, L. (2005), *A Invenção da favela: do mito de origem a favela.com*. FGV. Rio de Janeiro.

Velazco, D. et Tommasi, L. de (2013), « A produção de um novo regime discursivo sobre as favelas cariocas e as muitas faces do empreendedorismo de base comunitária ». *Revista do Instituto de Estudos Brasileiros*, 0, 56, pp. 15 - 42

NOTES

1. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de plusieurs missions de terrain (neuf mois au total) effectuées entre 2010 et 2011 qui ont permis de réaliser quatre-vingt-quinze entretiens semi-directifs auprès d'acteurs institutionnels (entreprise de distribution, pouvoirs publics, parlementaires, etc.) ainsi qu'auprès des populations touchées par la régularisation dans les deux favelas (ménages, commerçants, leaders communautaires, présidents des associations de résidents, etc.). Les conditions d'enquête et les enjeux méthodologiques de cette recherche sont développés dans la section 1.2.

2. A titre d'exemple, en octobre 2016, une fusillade a eu lieu entre la police et des individus suspectés d'être des narcotrafiquants dans les favelas de Cantagalo et Pavão-Pavãozinho, dans les quartiers de la zone sud, entre Ipanema et Copacabana. Trois suspects ont été tués durant la fusillade. Alors que l'UPP a été installée en 2009 dans ces deux favelas, cet épisode, qui n'est pas isolé, montre les limites du modèle de sécurisation des favelas.

3. Terme utilisé dans le discours politique et médiatique pour désigner l'occupation des favelas par des UPP.

4. Cf. http://www.upprj.com/index.php/o_que_e_upp, consulté pour la dernière fois en mai 2016. Traduction personnelle de l'auteur.

5. Il s'agit de l'électricité consommée qui n'est pas facturée en raison de stratégies de fraude ou d'erreurs de lecture du compteur.

6. Dans un langage plutôt familier, *bacana* fait allusion au double sens du mot portugais *legal* qui signifie à la fois « légal » (au sens « de conforme au droit ») et « bien » (dans un langage plutôt familier).

7. Elles sont redevables d'un montant de 39,90 *reais* par mois (13 euros environ) servant à financer la protection sociale (33,90 *reais*), la municipalité (5 *reais*) et, l'ICMS, impôt sur la circulation des marchandises et des services (1 *real*).

8. En 2010, année de référence des statistiques produites dans le cadre du recensement national réalisé par l'IBGE (l'Institut brésilien de géographie et statistique), le salaire minimal était de 510 *reais* (environ 160 € à l'époque).

9. Dans le cadre d'une étude menée par l'IETS (Institut d'Etudes sur le Travail et la Société), cette catégorie regroupe plusieurs types de services : commerce, « services collectifs, sociaux et personnels », services domestiques, construction civile, transport et stockage, etc. (IETS, 2012).

10. Au contraire, les commerces formels sont enregistrés sur le registre de l'entreprise, grâce à leur inscription préalable auprès de l'Association commerciale de Rio de Janeiro.
11. Le taux d'effort est calculé sur la base du rapport entre le revenu déclaré par le commerce et le montant des dépenses liées à l'électricité.
12. Cf. "Ele faz fortuna no morro; veja os novos ricos das *favelas*" (« Il fait fortune dans la favela : voyez les nouveaux riches des favelas »). J. y est cité comme l'un des exemples de « nouveaux riches » dans les favelas. Disponible sur : <http://noticias.r7.com/rio-de-janeiro/fotos/-eike-dona-marta-faz-fortuna-em-favela-do-rio-20251005.html>, dernière consultation le 10.10.2012.
13. Nom de petits commerces très diversifiés, situés à l'intérieur des *favelas*.
14. A l'époque de l'enquête, Santa Marta était présentée par les pouvoirs publics comme une « favela modèle » pour la « pacification » et la présence des narcotrafiquants n'était plus particulièrement visible. Or, comme dans le cas des favelas de Cantagalo et *Pavão-Pavãozinho*, en octobre 2016 une première fusillade a eu lieu à Santa Marta depuis l'installation de l'UPP dans un contexte très tendu de cohabitation entre les narcotrafiquants et l'UPP. Cet épisode constitue un exemple supplémentaire des limites de l'UPP dans l'objectif de contrôle territorial des favelas et de la construction de droits dans les favelas.
15. Terme utilisé pour la première fois par L. A. Machado da Silva pour désigner la concentration du capital économique et politique dans les mains de quelques habitants de *favelas* (Machado da Silva, 2011).
16. Afin de minimiser le risque de fraude, l'entreprise a installé les compteurs dans des armoires blindées situées dans la rue et auxquelles les habitants n'ont pas accès.

RÉSUMÉS

Depuis que la candidature de Rio a été retenue pour accueillir plusieurs grands événements internationaux, les favelas font l'objet d'interventions multiples de la part des acteurs publics et privés. Ces interventions visent à produire dans ces quartiers un ordre sociospatial inspiré par des politiques néolibérales. Cet article analyse ce processus à partir des effets de la régularisation du service d'électricité sur les pratiques quotidiennes des petits commerces informels dans deux favelas de la zone sud de Rio de Janeiro, Santa Marta et Cantagalo. Ce processus de régularisation dont l'objectif est de bannir les branchements illégaux suscite des transformations « silencieuses » des pratiques des commerçants qui se manifestent par des tactiques, des ajustements, mais aussi des inadaptations. Plus largement, ces pratiques semblent témoigner de la coproduction d'un ordre sociospatial où les commerçants visent à garantir leur place dans la favela, au-delà de l'enjeu de l'accès à l'électricité dans le cadre d'un service commercial.

Following the selection of Rio de Janeiro as the host city of several major international events, a multitude of measures have been introduced in the favelas by both public and private stakeholders. These measures aim to produce a socio-spatial order in these neighborhoods inspired by neoliberal policies. This article analyzes this process by examining the effects of electricity regularization on the daily practices of small informal businesses in two favelas in the southern zone of Rio de Janeiro, Santa Marta and Cantagalo. This regularization process, the aim of which is to ban illegal connections, leads to the "silent" transformations of traders' practices, manifested by tactics, adjustments and also shortcomings. More broadly, these practices seem to show the co-production of a socio-spatial order in which traders seek to guarantee their place in

the favela, and which goes beyond the issue of access to electricity as part of a commercial service.

INDEX

Mots-clés : favela, commerce informel, service d'électricité, pratique, ordre urbain

Keywords : favela, informal trader, electricity service, practice, urban order

AUTEUR

FRANCESCA PILO'

Post-doctorante au Department of Human Geography, Planning and International Development,
Centre for Urban Studies, University of Amsterdam.

E-mail: F.Pilo@uva.nl